

Acuity Funds Ltd.

**Directives relatives à l'exercice du
droit de vote par procuration**

DIRECTIVES RELATIVES À L'EXERCICE DU DROIT DE VOTE PAR PROCURATION	3
PROPOSITIONS DE LA DIRECTION	4
1. Questions ayant rapport avec les membres du Conseil d'administration	4
1a. Élection non contestée des membres du Conseil d'administration	4
1b. Élection contestée des membres du Conseil d'administration.....	5
1c. Conseil à mandat échelonné.....	5
1d. Droit des actionnaires de révoquer les administrateurs	5
1e. Vote cumulatif.....	6
1f. Changement de la taille du Conseil d'administration.....	6
2. Ratification des vérificateurs	6
3. Acquisitions d'entreprises.....	6
4. Gouvernance d'entreprise.....	8
5. Structure du capital	8
6. Rémunération des cadres et des administrateurs	9
7. Restructuration des sociétés.....	9
8. Procurations de fonds communs de placement.....	10
PROPOSITIONS DES ACTIONNAIRES	10
9. Gouvernance d'entreprise et rémunération des cadres	10
10. Propositions d'ordre social et environnemental	13

DIRECTIVES RELATIVES À L'EXERCICE DU DROIT DE VOTE PAR PROCURATION

Acuity Funds Ltd. a délégué à Acuity Investment Management Inc. (« le conseiller du portefeuille ») la responsabilité d'établir, de contrôler et de modifier (au besoin) les politiques et procédures régissant le vote par procuration. En règle générale, ces politiques et procédures ont été conçues en vue de garantir que l'exercice du droit de vote des procurations soit effectué dans l'intérêt véritable du fonds.

La politique permanente du conseiller du portefeuille en ce qui concerne les questions courantes (comme par exemple la ratification des vérificateurs) est généralement de voter en faveur des propositions de la direction. Le conseiller du portefeuille suit les directives officielles (les « directives ») lors de l'exercice des droits de vote par procuration reçus par le fonds.

Bien que les directives de vote par procuration visent dans l'ensemble à refléter la position du conseiller du portefeuille relativement à certaines questions, ce dernier peut, à sa discrétion, s'éloigner des directives existantes pour un vote donné en fonction de circonstances et de faits particuliers. Le conseiller du portefeuille documentera, par écrit, les occasions où il a exercé ses droits de vote par procuration de manière divergente avec les directives. Le conseiller du portefeuille révisera les directives sur une base périodique (au moins une fois l'an) afin de s'assurer que celles-ci demeurent conformes à ses principes directeurs et à sa philosophie d'investissement.

Le conseiller du portefeuille peut également retenir les services d'un tiers autonome pour effectuer l'analyse des procurations, formuler une recommandation pour le vote et procéder à l'exercice du droit de vote par procuration en son nom et au nom du fonds, conformément aux directives. Lorsque l'exercice du droit de vote par procuration engendre un conflit d'intérêts entre le gestionnaire ou le conseiller du portefeuille (ou encore avec le tiers autonome) et les porteurs de parts du fonds, l'exercice du droit de vote par procuration sera effectué conformément aux directives.

Dans certaines situations, le vote par procuration peut ne pas être effectué. Par exemple, le conseiller du portefeuille peut décider qu'il n'est pas dans l'intérêt véritable des porteurs de parts du fonds de procéder à l'exercice du droit de vote par procuration — ces situations peuvent comprendre les occasions où des dépenses extraordinaires seraient engagées pour effectuer le vote par procuration, ou les occasions où il serait impossible de procéder au vote par procuration malgré un effort de bonne foi de le faire (par ex. lorsque l'avis a été donné dans un délai inadéquat).

À l'occasion, nous pouvons modifier nos directives afin de satisfaire aux exigences des pratiques de gouvernance, et ce, sans vous en aviser. Toutefois, la dernière version des directives sera toujours disponible sur notre site Web www.acuityfunds.com; vous pouvez également composer le (416) 366-9933 pour demander qu'on vous l'envoie.

PROPOSITIONS DE LA DIRECTION

1. Questions ayant rapport avec les membres du Conseil d'administration

1a. Élection non contestée des membres du Conseil d'administration

ACUITY INVESTMENT MANAGEMENT (« Acuity ») refusera son appui à des administrateurs nommés individuellement ou à des groupes indivis de candidats au Conseil d'administration si nous sommes d'avis qu'une telle action va dans le sens de l'intérêt véritable des actionnaires. En plus de l'indépendance des administrateurs, nous surveillons la présence aux réunions du Conseil, la participation au capital de la société, les conflits d'intérêts, la diversité, ainsi que le nombre de conseils dans lesquels siège un administrateur.

- Les votes pour les administrateurs nommés individuellement sont effectués **au cas par cas**.
- Il convient de **refuser** les votes aux administrateurs qui :
 - assistent à moins de 75 % des réunions du Conseil d'administration et des comités sans excuse valable pour leurs absences
 - exécutent ou reprennent une mainmorte ou une pilule empoisonnée de mainmorte modifiée
 - siègent au Conseil d'administration d'un trop grand nombre de sociétés
 - ignorent une proposition d'un actionnaire, laquelle a été approuvée par la majorité des votes en circulation
 - ont manqué d'agir sur des offres d'acquisition alors que la majorité des actionnaires avaient soumis leurs actions à cet effet
 - ont édicté des pratiques de gouvernance ou d'autres politiques grégaires, ou qui ont fait défaut de remplacer des membres de la direction lorsqu'il convient.

Nous prêterons une attention particulière aux sociétés qui montrent un manque flagrant de respect pour les actionnaires et leurs intérêts. Acuity peut envisager de refuser ses votes à l'ensemble du Conseil d'administration de ces sociétés. De plus, Acuity peut envisager de refuser ses votes à l'ensemble d'un Conseil si celui-ci n'est pas composé en majorité d'administrateurs indépendants. Acuity soulèvera également d'autres questions de gouvernance dans nos analyses lorsque ces renseignements sont disponibles, y compris les situations dans lesquelles la société a combiné le rôle du Président du Conseil d'Administration et celui du Président et Chef de la direction.

1b. Élection contestée des membres du Conseil d'administration

Les groupes indivis concurrents de candidats au Conseil d'administration seront évalués en fonction des qualifications personnelles des candidats, de l'impact financier des politiques qu'ils proposent et de l'engagement qu'ils expriment et démontrent envers la protection des intérêts de tous les actionnaires.

- En cas d'élection d'administrateurs contestée, les votes sont évalués au **cas par cas**, en tenant compte des facteurs suivants :
 - les résultats financiers à long terme de la société visée par rapport à son secteur d'activités; le palmarès de rendement antérieurs des dirigeants;
 - le contexte de la course aux procurations;
 - les qualifications des administrateurs nommés (sur les deux listes); l'évaluation de l'offre de chacun des deux groupes aux actionnaires et de la probabilité de réalisation des objectifs et des buts proposés;
 - les pourcentages de participation dans la société;
 - les conséquences sur les parties intéressées, tel que la perte d'emploi, les prêts à la collectivité, l'égalité d'accès à l'emploi, l'impact sur l'environnement.

1c. Conseil à mandat échelonné

- Votez **pour** les propositions visant à annuler l'échelonnement des mandats du Conseil d'administration.
- Votez **contre** les propositions visant à établir l'échelonnement des mandats du Conseil d'administration.

1d. Droit des actionnaires de révoquer les administrateurs

- Votez **contre** les propositions qui stipulent que les administrateurs ne peuvent être révoqués que pour un motif valable.
- Votez **pour** les propositions qui restituent aux actionnaires le droit de révoquer les administrateurs avec ou sans motif valable.
- Votez **contre** les propositions qui stipulent que seuls les administrateurs restant en fonction ont le droit d'élire des remplaçants pour combler les postes vacants au Conseil d'administration.
- Votez **pour** les propositions qui permettent aux actionnaires d'élire des administrateurs afin de combler les postes vacants au Conseil d'administration.

1e. Vote cumulatif

- Votez **contre** les propositions de la direction visant à éliminer le vote cumulatif.

1f. Changement de la taille du Conseil d'administration

Acuity appuie les propositions de la direction visant à maintenir un nombre fixe d'administrateurs, afin d'éviter que les dirigeants, lorsqu'ils doivent faire face à une course aux procurations, augmentent ce nombre sans l'approbation des actionnaires.

- Votez **pour** les propositions qui visent à maintenir un nombre fixe d'administrateurs.
- Votez au **cas par cas** sur les propositions qui visent à modifier la taille ou la portée du Conseil d'administration.
- Votez **contre** les propositions qui donnent à la direction la capacité de modifier la taille du Conseil sans l'approbation des actionnaires.

2. Ratification des vérificateurs

Nous étudierons particulièrement les cas où les honoraires payés pour des services autres que la vérification dépassent les honoraires de vérification, car les premiers peuvent compromettre l'autonomie du vérificateur. Acuity surveillera également la durée du mandat de vérification, et vérifiera si le droit de ratifier le vérificateur a été retiré du scrutin. Dans les cas où une société a retiré le droit de ratifier le vérificateur du scrutin au cours de l'an passé, Acuity refusera ses votes aux membres du comité de vérification.

- Votez **pour** les propositions visant à ratifier les vérificateurs, sauf lorsque les honoraires payés pour des services autres que la vérification représentent 25 % ou plus des honoraires totaux versés au vérificateur, ou lorsqu'il existe des raisons de croire que le vérificateur a exprimé une opinion qui n'est ni exacte ni indicative de la situation financière de la société.
- **Refusez** les votes aux membres du Comité de vérification s'il se révèle qu'une société a retiré le droit de ratifier le vérificateur du vote.

3. Acquisitions d'entreprises

En général, Acuity s'oppose aux mesures défensives contre les acquisitions, car celles-ci limitent la valeur pour l'actionnaire en éliminant la prime d'acquisition ou de contrôle de la société. En qualité de propriétaires de la société, les actionnaires doivent avoir

l'occasion de décider personnellement du mérite des possibilités d'acquisition. De plus, des mécanismes de prise en charge peuvent être utilisés afin d'enraciner un Conseil réfractaire aux actionnaires tant sur le plan de la gouvernance que de la responsabilité sociale.

- Votez **pour** les propositions qui suppriment les restrictions relatives au droit des actionnaires d'agir de façon indépendante de la direction.
- Votez **contre** les propositions qui restreignent ou qui suppriment le droit des actionnaires de convoquer des assemblées spéciales.
- Votez **pour** les propositions qui permettent ou qui facilitent une intervention des actionnaires par consentement écrit.
- Votez **contre** les propositions visant à restreindre ou à supprimer la capacité des actionnaires d'intervenir par consentement écrit.
- Étudiez **au cas par cas** les propositions de la direction destinées à faire approuver une pilule empoisonnée.
- Votez **pour** les propositions sur les justes prix, tant que l'exigence de vote par les actionnaires intégrée dans la proposition ne dépasse pas la majorité des actions désintéressées.
- Votez **pour** les propositions visant à adopter un mandat anti-chantage financier ou une modification de règlements à cet effet, ou encore à restreindre la capacité d'une société à effectuer des paiements pour chantage financier.
- Étudiez **au cas par cas** les propositions visant à adopter un mandat anti-chantage financier lorsqu'elles sont intégrées avec d'autres modifications du mandat ou des règlements.
- En général, votez **contre** les catégories mixtes.
- Votez **pour** les refontes de capital à catégories mixtes lorsque la structure est destinée à protéger les intérêts des investisseurs.
- Votez **pour** les propositions visant à réduire l'exigence d'une majorité qualifiée pour approuver des modifications du mandat ou des règlements.
- Votez **contre** les propositions de la direction exigeant une majorité qualifiée pour approuver des modifications de mandat ou de règlements.
- Votez **pour** les propositions visant à réduire l'exigence d'une majorité qualifiée pour approuver des fusions et d'autres regroupements importants d'entreprises.
- Votez **contre** les propositions de la direction exigeant une majorité qualifiée pour approuver des fusions et d'autres regroupements importants d'entreprises.
- Votez **contre** les propositions visant à limiter ou à éliminer entièrement les responsabilités des administrateurs et des dirigeants en rapport avec (i) une violation du devoir de loyauté, (ii) des actes ou des omissions de mauvaise foi, des fautes intentionnelles ou des infractions délibérées à la loi, (iii) des actes liés à l'achat ou au rachat illégal d'actions, (iv) le paiement illégal de dividendes, ou (v) l'obtention de profits personnels inappropriés.
- Votez **contre** les propositions d'indemnisation qui élargiront la protection au-delà des frais juridiques justes pour des actes, tels que la négligence, qui sont des infractions plus sérieuses aux obligations fiduciaires que le défaut de diligence pur et simple.

- Votez **pour** les propositions qui ne fournissent cette protection élargie que dans les cas où la défense juridique d'un administrateur ou d'un dirigeant a échoué : (1) s'il se révèle que l'administrateur a agi de bonne foi et d'une manière qui, selon lui, est dans l'intérêt véritable de la société, et (2) seulement si les frais juridiques de l'administrateur seront couverts.

4. Gouvernance d'entreprise

Acuity évalue les propositions relatives aux questions de gouvernance au cas par cas, en tenant compte des conséquences sur les droits des actionnaires. Acuity est d'avis qu'une bonne gouvernance d'entreprise peut avoir une incidence positive sur la société et sa capacité de maximiser la valeur pour l'actionnaire.

- Votez **pour** les propositions de la direction visant à adopter le mode de vote confidentiel.
- Votez **contre** les propositions de suspendre la séance lorsque les votes sont insuffisants.
- Votez **pour** le changement du nom de la société.
- Votez **contre** d'autres propositions d'entreprises.

5. Structure du capital

Acuity appuie une politique d'un vote par action et s'oppose aux mécanismes destinés à fausser les droits de vote. Acuity appuie les demandes de capitaux qui procurent aux sociétés une flexibilité de financement adéquate tout en protégeant les actionnaires contre une dilution excessive de leurs intérêts financiers et de leurs droits de vote. Les propositions visant à augmenter le nombre des actions ordinaires sont évaluées au cas par cas, en tenant compte de l'utilisation antérieure des actions autorisées et en comparaison avec un groupe de pairs.

- Votez **pour** les propositions de la direction visant à augmenter le nombre d'actions autorisées pour un fractionnement, pourvu que l'accroissement du nombre d'actions autorisées ne résulte pas en un nombre excessif d'actions disponibles pour l'émission, en tenant compte du secteur d'activités de la société et de sa performance mesurée par les gains totaux réalisés par les actionnaires.
- Nous voterons généralement **pour** un regroupement d'actions lorsque la direction fournit une justification raisonnable pour le regroupement et que le nombre d'actions autorisées de la société est ajusté en conséquence.
- Votez **pour** les propositions visant à créer une action privilégiée carte blanche dans les cas où la société déclare expressément que celle-ci ne sera pas utilisée comme mesure anti-OPA, ni ne comportera des droits de vote supérieurs.
- Votez **pour** les demandes exigeant une approbation des actionnaires pour les autorisations carte blanche.

- Votez **pour** les propositions de la direction visant à réduire la valeur nominale de l'action ordinaire.
- Votez **pour** les propositions de la direction visant à instituer des plans de rachat sur le marché libre dans lesquels tous les actionnaires peuvent participer également.

6. Rémunération des cadres et des administrateurs

Acuity est d'avis que tout régime de rémunération doit être conforme aux bénéfices prévus pour les actionnaires.

- Les votes relatifs aux régimes de rémunération doivent être décidés **au cas par cas**.
- Votez **pour** les régimes dans lesquels les mesures de la performance sont appropriées, qui sont administrés par un comité composé de tiers indépendants, et dans lesquels la conservation intégrale du caractère déductible de toutes les rémunérations payées diminue les obligations fiscales de la société.
- Votez **pour** les régimes d'actionnariat privilégié pour employés qualifiés ayant une période de validité de l'offre de 27 mois ou moins, lorsque la dilution des droits de vote est de 10 % ou moins.
- Votez **contre** les régimes d'actionnariat privilégié pour employés qualifiés ayant une période de validité de l'offre de plus de 27 mois ou lorsque la dilution des droits de vote est supérieure à 10 %.
- Votez **pour** les régimes d'actionnariat privilégié pour employés non qualifiés dotés d'une participation généralisée, de limites sur la contribution des employés, d'une contribution en contrepartie de la société atteignant 25 %, et d'un rabais sur le prix de l'action à la date d'achat.
- Votez **contre** les régimes d'actionnariat privilégié pour employés non qualifiés qui ne sont pas dotés d'une participation généralisée, dans lesquels la contribution en contrepartie de la société dépasse 25 %, ou dans lesquels les actions sont offertes à des prix réduits à la date d'achat.
- Votez **pour** les propositions visant à payer les administrateurs externes une partie de leur rémunération en actions plutôt qu'en espèces.

7. Restructuration des sociétés

Les regroupements d'entreprises, les acquisitions, les scissions avec distribution d'actions, les réincorporations et autres plans de restructuration des sociétés sont évalués au cas par cas, en raison de leurs conséquences potentielles significatives sur la valeur et les intérêts financiers pour les actionnaires. De plus, ces opérations stratégiques sur le capital peuvent avoir une incidence importante sur les intervenants de la collectivité et sur les travailleurs, y compris les conséquences sur les parties intéressées, tel que la perte

d'emploi, les prêts à la collectivité, l'égalité d'accès à l'emploi et l'impact sur l'environnement.

- Nous votons généralement **pour** l'adoption des règlements de protection des actionnaires lorsque ceux-ci procurent une protection complète pour les employés et pour les parties intéressées communautaires. Nous sommes moins favorables aux règlements sur les acquisitions qui servent uniquement à protéger la direction en place en matière de reddition de compte aux actionnaires et qui ont un impact négatif sur la valeur pour les actionnaires.
- Votez **pour** les propositions visant à rétablir les droits d'évaluation par les actionnaires ou à les accorder aux actionnaires.

8. Procurations de fonds communs de placement

Certaines propositions sont particulières aux procurations de fonds communs de placement. Acuity évalue ces propositions en se référant aux dernières tendances et aux meilleures pratiques dans d'autres fonds communs de placement.

PROPOSITIONS DES ACTIONNAIRES

9. Gouvernance d'entreprise et rémunération des cadres

Chaque année, les actionnaires déposent de nombreuses propositions concernant des questions importantes relatives à la gouvernance d'entreprise et à la rémunération des cadres. Acuity évalue ces propositions en se fondant sur le point de vue selon lequel une bonne gouvernance d'entreprise peut avoir une incidence positive pour la société et ses actionnaires. Nous appuyons les propositions visant à améliorer la responsabilisation du Conseil envers les actionnaires et autres parties intéressées. Acuity appuie les initiatives visant à rapprocher la rémunération des cadres et leur performance, y compris les questions de performance en matière de responsabilité sociale.

- Votez **pour** les propositions des actionnaires visant à changer l'emplacement, la date ou l'heure de l'assemblée générale des actionnaires.
- Votez **pour** les propositions d'annuler l'échelonnement des mandats du Conseil d'administration.
- Votez **pour** les propositions des actionnaires qui exigent que les fonctions de Président du Conseil et du Président et Chef de la direction soient assumées par des personnes distinctes.
- Votez **pour** les propositions des actionnaires qui permettent le vote cumulatif.

- Votez **pour** les propositions des actionnaires qui exigent que le Conseil soit constitué en majorité d'administrateurs indépendants.
- Votez **pour** les propositions des actionnaires visant à renforcer la définition de l'indépendance des membres du Conseil d'administration.
- Votez **pour** les propositions des actionnaires qui exigent que les comités de vérification, de rémunération et de nomination du Conseil soient composés uniquement d'administrateurs indépendants.
- Votez **contre** les propositions des actionnaires visant à limiter la durée du mandat des administrateurs externes.
- Votez **contre** les propositions des actionnaires visant à établir un niveau d'actionariat obligatoire pour les administrateurs.
- Votez **pour** les propositions des actionnaires qui exigent que les administrateurs acceptent un certain pourcentage de leur honoraires annuels sous forme d'actions.
- Votez **pour** les propositions visant à réduire l'exigence d'une majorité qualifiée pour approuver des modifications du mandat ou des règlements.
- Votez **pour** les propositions visant à réduire l'exigence d'une majorité qualifiée pour approuver des fusions et d'autres regroupements importants d'entreprises.
- Votez **pour** les propositions des actionnaires visant à supprimer les mesures anti-OPA.
- Votez **pour** les propositions des actionnaires exigeant qu'une société soumette sa pilule empoisonnée à la ratification des actionnaires.
- Étudiez **au cas par cas** les propositions des actionnaires destinées à racheter une pilule empoisonnée.
- Votez **au cas par cas** sur les propositions visant à modifier un plan existant de droits des actionnaires.
- Votez **pour** les propositions des actionnaires qui demandent aux sociétés d'adopter le vote confidentiel.
- Votez **pour** les propositions qui procurent aux actionnaires la capacité d'agir par consentement écrit et de convoquer une assemblée spéciale.
- Votez **pour** les propositions qui permettraient aux actionnaires d'élire les vérificateurs.
- Votez **pour** les propositions qui exigent que la société adopte une politique relative à l'indépendance du vérificateur.
- Votez **pour** les propositions visant à limiter la prestation des services autres que la vérification par le vérificateur de la société.
- Votez **pour** les propositions visant à permettre aux actionnaires de voter sur la ratification du vérificateur.
- Votez **pour** les propositions des actionnaires de changer le vérificateur de la société tous les cinq ans ou plus. Acuity est d'avis que proposer une période de rotation de moins de cinq ans est une pratique indûment restrictive qui risque d'avoir des conséquences négatives sur la qualité de la vérification et des services tout en augmentant les dépenses.

- Votez **pour** les propositions des actionnaires visant à élargir la divulgation relative aux questions de rémunération des cadres, y compris la préparation d'un rapport officiel sur les pratiques et les politiques de rémunération des cadres.
- Votez **pour** les propositions visant à préparer des rapports destinés à comparer le niveau de salaire le plus faible de la société au plus élevé.
- Votez **au cas par cas** sur les propositions visant à établir un rapport fixe entre les travailleurs au salaire le plus faible et ceux au salaire le plus élevé.
- Votez **pour** les propositions des actionnaires visant à limiter la révision du prix d'options d'achat d'actions.
- Votez **pour** les propositions des actionnaires exigeant que la société soumette les révisions du prix d'options d'achat d'actions à ratification par les actionnaires.
- Votez **pour** les propositions des actionnaires exigeant que la société soumette les primes de départ dorées et autres à ratification par les actionnaires.
- Votez **pour** les propositions des actionnaires visant à procurer des prestations de retraite sans distinction.
- Votez **pour** les propositions qui demandent à une société d'offrir à ses employés le choix de participer à un régime de retraite à solde de caisse ou à un régime de retraite à prestations déterminées.
- Votez **pour** les propositions des actionnaires qui associent la rémunération des cadres à leur performance, y compris l'utilisation des options indexées et d'autres indicateurs.
- Votez **pour** les propositions des actionnaires qui demandent la préparation d'un rapport sur la faisabilité de lier la rémunération des cadres à des facteurs non financiers tels que les objectifs sociaux et environnementaux.
- Votez **pour** les propositions des actionnaires visant à lier la rémunération des cadres à des facteurs non financiers.
- Votez **pour** les propositions des actionnaires qui demandent aux sociétés d'enregistrer les options d'achat comme dépenses.^{9e. Questions stratégiques}
- Votez **au cas par cas** sur les propositions qui recommandent la vente de la société ou de l'actif de la société.
- Votez **au cas par cas** sur les propositions qui demandent que la société emploie un conseiller afin de maximiser la valeur pour l'actionnaire.
- Votez **au cas par cas** sur les propositions des actionnaires visant à convertir un fonds à capital fixe en un fonds à capital variable.

10. Propositions d'ordre social et environnemental

En général, Acuity vote pour les propositions des actionnaires relatives aux affaires sociales, aux travailleurs, et à l'environnement, qui assurent à la société une bonne image sociale tout en rehaussant à long terme la valeur pour l'actionnaire. Acuity votera pour les rapports d'information qui recherchent des renseignements supplémentaires, surtout lorsque les sociétés semblent ne pas avoir répondu adéquatement aux préoccupations des actionnaires concernant les conséquences des politiques environnementales, sociales et de gouvernance sur la valeur pour l'actionnaire. Nous évaluerons soigneusement les propositions qui demandent à la société de mettre fin à certaines actions qui, de l'avis de l'initiateur, sont dangereuses pour la société ou pour un segment d'activité de la société, en prêtant une attention particulière à ses responsabilités légales et éthiques, sa capacité de demeurer profitable, et le potentiel de publicité négative si la société n'arrive pas à répondre à la demande. Acuity appuie généralement les propositions des actionnaires qui améliorent l'image publique de la société et qui réduisent le risque de dettes.